



Règlement de l'Ultra Tour du Beaufortain 2018



A. Généralités :

L'Ultra Tour du Beaufortain, est organisé par l'association « les Amis du Trail du Beaufortain » .

Le concurrent, du fait de son inscription, s'engage à respecter ce présent règlement ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par le comité de course, relatives, notamment à la sécurité.

L'âge minimum est de 18 ans révolu.

Le 10° Ultra Tour du Beaufortain, long d'environ 105 Km pour un dénivelé positif d'environ 6400 mètres, aura lieu le samedi 21 juillet 2018. Départ : 4 heures du matin. Le temps limite de course sera de 27 heures, basé sur une vitesse de 4 km/h.

2 possibilités de participation :

1) En « solo » : le concurrent effectuera l'intégralité du parcours, dans la limite temps autorisé.

2) En « relais à 2 » : **Voir règlement complémentaire en bas de page.**

« Le coureur A » effectuera la section : « Queige/ Cormet d'Arêches/ Cormet de Roselend » : Longue d'environ 47 km pour un dénivelé positif d'environ 3870 mètres.

« Le coureur B » effectuera la section : « Cormet de Roselend/ Col des Saisies/Queige » : longue d'environ 58 km pour un dénivelé positif d'environ 2530 mètres.

L'association des « Amis du Trail » est couverte par une assurance 'responsabilité civile', souscrite auprès de la MAIF, sous contrat n° 3432611 B.

Il est recommandé aux concurrents de posséder une assurance personnelle pour frais de recherche et de secours.

Lors de son inscription, le concurrent devra fournir, par Email exclusivement: utb@ultratour-beaufortain.fr

un certificat, de moins d'un an, d'aptitude à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme **en compétition**. Tout autre certificat ne sera pas accepté. (Conformément à la législation),

Ou,

La photocopie de la licence délivrée **FF Athlétisme** ou **FF Triathlon** ou **FF Course d'Orientation**. Toutes autres licences, quelque soit le sport n'est pas valable.

***Attention (nouveau)!** Ces documents devront être fournis, uniquement par Email, utb@ultratour-beaufortain.fr avant le 31 mars 2018.

Passer cette date tout dossier incomplet sera déplacé en liste d'attente.

Les inscriptions effectuées après le 31/03 devront être accompagnées du C-M. Et seront intégrés à la liste chronologique.

Les dossiers complets intégreront la liste des inscrits, uniquement si des places sont disponibles ou se libèrent.

Le certificat ou la licence jointe au mail sera obligatoirement renommé dans l'ordre ci après : "Nom Prénom" afin de permettre leur traitement informatique (Ex: DUPONT Jean)

Le nombre de concurrents est limité à 500 inscriptions solos et à 50 relais à 2.

Le tarif d'inscription est progressif. Voir tableau dans rubrique dédiée.

Modalités d'inscriptions :

Inscription uniquement « en ligne » : envoi par courriel et paiement par virement en ligne ou chèques par voie postale.

Les frais d'envoi ou de virement sont à la charge du concurrent.

Une assurance remboursement est proposée. (Voir la rubrique : inscription).

Les remboursements se feront au plus tard 2 mois après l'épreuve.

Droit à l'image : en participant à l'Ultra Tour du Beaufortain, le concurrent accepte l'utilisation, par l'organisation, de son image ou de sa voix pour tous documents promotionnels de l'épreuve.

B. Ethique de course :

Équité entre coureurs de tête : (30 premiers hommes et 10 premières femmes), l'assistance ne sera tolérée, uniquement sur les ravitaillements officiels (ou à proche proximité). Il leur sera interdit d'être accompagné sur le parcours, d'être ravitaillé « au vol ».

Des contrôleurs, en + des pointeurs, seront spécialement affectés au respect de cette règle. **Des pénalités de temps seront appliquées.**

Les bâtons sont autorisés, cependant, le concurrent devra les transporter sur tout le parcours. (Pas d'aide extérieure).

Les concurrents pourront bénéficier d'une aide extérieure, uniquement aux abords des 7 ravitaillements officiels. Les tentes seront réservées aux coureurs, une tolérance d'un accompagnant par coureur, pourra être accordée par le responsable du poste.

Le parcours devra être respecté dans son intégralité, des contrôles inopinés seront mis en place.

Tout concurrent absent d'un contrôle se verra pénaliser d'un temps supplémentaire.

Il est interdit de couper les virages, ce qui favorise l'érosion et détériore le travail séculaire des montagnards.

Les déchets seront conservés par le concurrent ou déposés dans les poubelles prévues à cet effet lors des ravitaillements. Tout manquement à cette règle sera fortement pénalisé.

En cas de blessure ou d'accident, d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

Les sentiers du Beaufortain ne sont pas réservés aux compétiteurs, le code de bonne conduite devra être respecté, notamment dans les descentes : priorité aux randonneurs montants.

Les contrôleurs pourront signaler tout comportement anormal d'un concurrent, celui-ci pourra être exclu du classement.

C. Aspects techniques :

L'organisation procédera à un balisage à l'aide de jalonnettes, rubalises et points de peinture. Il sera complémentaire de celui permanent, (rouge et jaune) du « GRP Tour du Beaufortain » lorsque l'itinéraire sera commun. En l'absence du balisage « UTB » sur une distance de plus de 300 mètres, le concurrent devra impérativement rebrousser chemin pour retrouver ce balisage.

Note : Les plaquettes « Trail-UTB » ne sont pas le balisage officiel du jour de l'épreuve.

Pour les portions effectuées de nuit (Queige – Col de la Roche Pourrie) et (Hameau de la Gittaz – Queige), des balises rétro réfléchissantes seront installées en complément.

L'organisation ne serait tenue responsable d'un manque d'attention du concurrent.

7 ravitaillements sont prévus sur le parcours en plus de celui de l'arrivée: Refuge des Arolles, Cormet d'Arêches, Refuge de Presset, Cormet de Roselend, hameau de la Gittaz, Col du Joly, Col des Saisies.

Barrières horaires : elles seront au nombre de 7 (Refuge des Arolles, Cormet d'Arêches, Col du Bresson, Cormet de Roselend, hameau de la Gittaz, Col du Joly, Col des Saisies). Les concurrents devront avoir quitté ces lieux avant l'heure limite. (Pour les horaires, voir rubrique concernée). Dans le cas contraire, sur leur dossard sera notifié la lettre « E » comme Eliminé. Les concurrents seront rapatriés par l'organisation.

En aucun cas, hormis aux 7 barrières horaires, les contrôleurs ne sont autorisés à retirer le dossard des concurrents, ou leur annoter la lettre « E ».

Tout concurrent abandonnant, devra impérativement en avertir le contrôleur le plus proche. La lettre « A » sera notée sur son dossard. Dans la mesure du possible, il devra se présenter auprès de la direction de course, sur l'aire d'arrivée.

Les médecins de course peuvent, s'ils estiment nécessaire, arrêter un concurrent et lui retirer son dossard, même si celui n'est pas hors délai.

Le dossard sera **impérativement porté sur le devant** et constamment visible. Un élastique porte-dossard est vivement conseillé, pour faciliter le changement de tenue vestimentaire.

L'organisation fournira aux concurrents un sac destiné au transport de ses affaires de rechange (facultatif), au ravitaillement du Cormet de Roselend. Seul ce sac sera transporté.

L'organisation ne saurait être tenue pour responsable en cas d'effets détériorés ou perdus.

D. Matériel obligatoire :

**L'obligation de ce matériel est d'ordre sécuritaire. Il n'est pas négociable !
Une météo, à priori clémente, ne supprime pas l'obligation de ce matériel.**

Tout concurrent devra posséder au minimum et en permanence, sur lui ou dans le sac :

*Une réserve d'eau d'une capacité minimale de 0,6 L.

*Des réserves alimentaires.

*Une lampe, une couverture de survie, un sifflet.

*Un gobelet pour les ravitaillements.

*Téléphone avec n° du directeur de course et médecin chef.

***Une veste imperméable avec capuche**

***Un vêtement « haut » de rechange, à manches longues**, en plus de sa première couche et veste imperméable.

***Un vêtement « bas » recouvrant de la ceinture aux chevilles** de taille adulte. Les jambières de cyclistes sont acceptées.

* les manchons de compressions des membres inférieurs et les manchettes, ne sont pas considérés comme « vêtement bas ou haut ».

* Le matériel obligatoire ne sera pas contrôlé avant l'épreuve, le concurrent, signant la feuille de départ, ou étant « badgé » le samedi matin s'engage à posséder ce matériel obligatoire.

*Des contrôles inopinés, de matériel obligatoire, seront réalisés sur le parcours, en cas de manquement, le concurrent sera pénalisé.

Conseil : il est recommandé aux participants de posséder en plus des vêtements obligatoires, des vêtements secs (emballés en sacs étanches), utiles en cas d'accident ou immobilisation. L'itinéraire de montagne ne doit être oublié.

***E. Pénalités :**

Des pénalités de temps seront appliquées pour les motifs ci après :

Absence de matériel obligatoire, lors d'un contrôle en course :

- * **absence de veste imperméable avec capuche.** = **15 minutes**
- * **absence d'un vêtement « haut » à manches longues.** = **15 minutes**
- * **absence d'un vêtement « bas, long »** = **15 minutes**
- * **absence sifflet, couverture, lampe** = **15 minutes**
- * **« coupe » de l'itinéraire** = **de 15 minutes à disqualification.**
- * **triche** = **disqualification.**
- * **hygiène:** boire au goulot des bouteilles de l'organisation = **15 minutes.**
- * **assistance ou accompagnement d'un coureur (30 premiers hommes et 10 premières femmes) :**
 - 1° constat = **15 minutes**
 - 2° constat = **30 minutes**
 - 3° constat = **disqualifié**

Ces pénalités seront appliquées à l'issue de la course, au plus tard avant la remise des prix le dimanche à 12h00. Le concurrent en sera individuellement informé.

En outre, le comité de course, s'autorise à prendre toutes sanctions complémentaires.

***F. Classements et récompenses et dotation:**

*Aucune somme d'argent ne sera remise comme récompense. Pour prétendre bénéficier de leurs récompenses, les lauréats devront être présents à la remise des prix. (sauf cas particuliers).

* Des séjours en Beaufortain, offerts par nos partenaires, seront tirés au sort pendant la remise des prix, entre les coureurs ayant pris le départ. Inutile d'être « finisher » pour être récompensé.

***En cas d'arrivée ex æquo, le lot des vainqueurs homme ou femme sera attribué à celui ou celle tant passé le premier au Col du Grand Fond, point culminant de l'épreuve, voir au passage de « Frête basse » le 1° col franchi de la journée.**

*Des lots seront offerts lors de la remise des prix :

- *aux 5 premières femmes du classement général
- *aux 10 premiers hommes du classement général.
- *aux 3 premiers relais féminins.
- *aux 3 premiers relais mixtes.

*Les catégories ci-dessous seront également récompensées si elles ne sont pas entièrement représentées dans les « tops 5 féminins et 10 général ».

Espoir	femmes et hommes :	3 premiers.
Sénior	femmes et hommes :	3 premiers
Vétérain -I	femmes et hommes :	3 premiers

Vétérans-II femmes et hommes : 3 premiers
Vétérans-III femmes et hommes : 3 premiers
Vétérans-IV femmes et hommes : 3 premiers.

Rappel des catégories 2018.

-Espoir : 1998/1996
-Senior: 1995/1979
-Vétérans I: 1978/1969
-Vétérans II : 1968/1959
-Vétérans III : 1958/1949
-Vétérans IV/ 1948 et avant.

*Chaque participant recevra un lot souvenir.

*Les concurrents terminant le parcours dans les délais, se verront remettre un textile « Finisher » supplémentaire.

*A l'issue de l'épreuve, un repas de fin de course sera servi, durant toute la nuit.

*Le repas de clôture, sera servi le dimanche pendant la remise des prix qui débutera à 12 heures.

Ces deux repas sont compris dans le tarif d'inscription.

***G. Annulation de la course :** En cas d'annulation de la course pour cas de force majeure ou par décision de l'autorité préfectorale :

Pas de remboursement ; les lots souvenirs, hors textile Finisher, et repas pourront être attribués selon conditions.

*H. Complément de règlement pour la formule « relais à 2 ».

le règlement général de l'Ultra Tour du Beaufortain s'applique pour la formule « relais à 2 ».

- Les relais seront composés obligatoirement d'une féminine au minimum.
- Le choix de la section courue, par équipier sera définie lors de l'inscription.
- Le départ sera commun avec l'UTB « solo »
- L'organisation fournira aux relayeurs **un repère (type ruban) à accrocher obligatoirement à l'arrière du sac**, pour les différencier des « solos ».
- L'organisation ne prévoit pas de transports pour rejoindre ou revenir du lieu de relais.
- Le coureur « A », ne peut en aucun cas, poursuivre la course, au delà de la zone de relais, muni de son dossard.
- Si le coureur « A » devait abandonner, le coureur « B » pourra effectuer sa section, en démarrant de la zone de relais, au plus tôt, 2 heures après le passage de la tête de course. Ses temps seront enregistrés mais l'équipe ne sera pas classée.

-Un textile « Finisher » sera remis aux relayeurs ayant entièrement parcourus leurs portions.

Fait à Queige, le 27 novembre 2017